

Persée

<http://www.persee.fr>

Histoire monastique. II - Fécamp: M. François de Beaurepaire, Essai sur le Pays de Caux au temps de la première abbaye de Fécamp ; Dom Patrice Cousin, monastère de Fécamp des origines à la destruction par les Normands; René Herval, Un moine de l'an mille: Guillaume de Volpiano, premier abbé de Fécamp (962-1031)

Musset Lucien

Annales de Normandie, Année 1960, Volume 10, Numéro 1
p. 76 - 78

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

Anselme, bourguignon d'Aoste (p. 561-570) se borne à réunir autour des origines du saint, quelques notations tirées d'ouvrages de seconde main. L'historien de Cantorbéry, M. William URRY (*St. Anselm and his cult at Canterbury*, p. 571-593), apporte en revanche beaucoup de nouveau (mais surtout pour une époque tardive) sur la destinée posthume de l'archevêque.

HISTOIRE MONASTIQUE. II FECAMP — Le treizième centenaire de l'abbaye de Fécamp, célébré un peu arbitrairement en 1958 — mais il fallait bien choisir une date — a été l'occasion de manifestations brillantes qui ont attiré l'attention du public en leur temps. Ses organisateurs ont pensé sagement que, de ces pompes, il devait rester plus qu'un vague souvenir. Animés d'une heureuse émulation envers leurs devanciers de Jumièges, ils ont décidé de publier deux volumes de mélanges sur l'illustre monastère. Nous rendrons ici compte des articles concernant le haut Moyen Âge et le XI^e siècle figurant dans le tome I^{er}, seul encore paru (*L'abbaye bénédictine de Fécamp. Ouvrage scientifique du XIII^e Centenaire, 658-1958*. I. Fécamp, Durand et fils, 1959, XX-414 p., ill.). La publication est somptueusement présentée et digne de tous éloges (sauf la malencontreuse idée de rejeter les notes en fin de volume, dont on ne dira jamais assez toute l'inconvenance) ; on a même poussé le luxe jusqu'à traduire — d'ailleurs médiocrement — les textes anglais.

Scientifiquement parlant, la gerbe ainsi nouée apparaît inégale, plus que celle consacrée à Jumièges. À côté de quelques travaux de première main, d'une incontestable valeur, apparaissent des articles de seconde ou de troisième main, parfois non exempts d'erreurs. Tel qu'il est, le volume rendra pourtant les plus grands services ; mais il faudra se souvenir qu'il n'éclaircit que quelques phases de l'histoire de Fécamp. Si les origines et le XI^e siècle ont eu la part très belle, les XII^e et XIII^e siècles sont à peine effleurés.

M. François DE BEAUREPAIRE donne un *Essai sur le Pays de Caux au temps de la première abbaye de Fécamp* (p. 3-21 et 315-316, 4 fig.), fondé sur la toponymie et l'étude des patronages. Il est fort suggestif : on y voit la grande densité des dédicaces anciennes dans les régions côtières, leur rareté relative au cœur du plateau, puis la pénétration des cultes picards, avançant également le long de la côte. Le substrat antérieur aux toponymes normands reçoit pour la première fois l'attention qu'il mérite. Sans doute, en des matières aussi conjecturales, discutera-t-on plus d'un détail, par exemple l'interprétation (donnée p. 315, note 3) des toponymes en *-iacas* (1) ; mais les grandes lignes demeureront.

Dom Patrice COUSIN n'a malheureusement pas fait la critique de ses sources pour écrire sa brève note sur le *monastère de Fécamp des origines à la destruction par les Normands* (p. 23-25 et 317-320), qui se borne à répéter des traditions parfois dépourvues de toute valeur (comme la date de 842 pour la destruction du monastère par les Danois « sous la direction d'Hasting », ou le prétendu « transfert » des religieuses de Fécamp à Montivilliers en 989).

M. René HERVAL, *Un moine de l'an mille : Guillaume de Volpiano, premier abbé de Fécamp (962-1031)* (p. 27-44 et 321-322), expose clairement, mais sans recherches nouvelles, la carrière de ce réformateur. Si nous ne croyons guère à Fécamp résidence comtale ou domaine fiscal mérovingien (p. 33), ni au rapprochement du petit poème si simple sur Fécamp avec les œuvres si contournées d'un Dudon ou d'un Garnier de

(1) Ce ne sont assurément pas des « babillages » livresques, mais bien des formes vivantes, comme en témoigne leur postérité en Picardie et dans le Nord de la France (type Landrecies) ; le type est mort au Pays de Caux, sans doute par la substitution de noms scandinaves à ces noms francs.

Rouen (p. 36), l'esquisse du rôle de Fécamp dans la renaissance intellectuelle de la Normandie au XI^e siècle suggère de fécondes directions d'enquête.

M. David DOUGLAS, *The first ducal charter for Fécamp* (p. 45-56 et 323-339, 1 pl.), cherche, contre la critique acérée de M. Lemarignier, à réhabiliter les clauses d'exemption du diplôme de Richard I^{er} de 990. La médiocrité de la seule copie conservée rendra sans doute toujours impossible un jugement définitif en la matière. Puis M. Douglas établit que la clause d'anathème du même acte est fondée sur une litanie en usage au moins depuis le IX^e siècle, attestée dans les églises de Senlis et de Paris : dépourvu de traditions de chancellerie, le rédacteur du diplôme a recouru à un sacramentaire.

Deux articles du signataire de cette chronique viennent ensuite. L'un essaie de montrer combien l'activité de Fécamp dans l'Ouest de la Normandie avait dépendu de la politique générale du duché : hardie et féconde au temps de la « paix richardienne », elle devint surtout défensive durant le « temps des troubles » de 1026 à 1047, pour reprendre, mais un peu tard, après 1050, par la fondation des prieurés de Saint-Gabriel et de Saint-Martin du Bosc : ce dernier, de caractère à demi érémitique échoua d'ailleurs vite (*La contribution de Fécamp à la reconquête monastique de la Basse-Normandie, 990-1066*, p. 57-66 et 341-343, 1 carte). L'autre, fondé sur les copies dispersées qui subsistent seules du très ancien cartulaire de Fécamp, cherche à préciser comment une grande abbaye du XI^e siècle s'insérait dans la vie économique et sociale de son temps. Il montre, chemin faisant, que Jean de Ravenne fut un grand administrateur qui sut gérer avec prudence, face aux ambitions des laïcs, un immense patrimoine. On constate que Fécamp se trouvait associé, d'une façon toute particulière, aux affaires du trésor ducal et du commerce normand : les relations de l'abbaye avec le système féodal naissant illustrent une fois de plus cette vérité que « dans la Normandie du XI^e siècle, on n'arrive à quelque chose que par la grâce du duc » (*La vie économique de l'abbaye de Fécamp sous l'abbatiale de Jean de Ravenne, 1028-1078*, p. 67-79 et 345-349).

M. Michel de BOÛARD (*Notes et hypothèse sur Maurille, moine de Fécamp, et son élection au siège métropolitain de Rouen*, p. 81-92 et 351-354) apporte une contribution considérable à l'histoire ecclésiastique et politique du règne de Guillaume le Conquérant. Après de solides études à Reims et à Liège, Maurille quitta vers 1030 le poste d'écolâtre de Halberstadt pour devenir moine de Fécamp, puis se rendit en Italie, où il fut successivement ermite et abbé de Sainte-Marie de Florence. Tout au long de cette carrière complexe M. de Bouard retrace son itinéraire spirituel probable et ses contacts avec les milieux réformateurs. Sa désignation par le duc en 1055 comme archevêque de Rouen s'explique sans doute par le besoin que Guillaume ressentit, après la difficile affaire de son mariage, de se rapprocher de Rome. C'est l'occasion pour l'auteur de nous donner la meilleure étude critique sur les circonstances, toujours obscures, qui entourèrent cette union, puis la réconciliation du couple avec l'Eglise. Les relations nouées en Toscane par Maurille avec Pierre Damien, grand conseiller du pape Victor II, furent sans doute fort utiles au duc, qui entendit en tirer tout le parti possible pour l'avenir en plaçant Maurille à la tête de l'Eglise normande.

La note de diplomatique pure de M. Pierre CHAPLAIS (*Une charte originale de Guillaume le Conquérant pour l'abbaye de Fécamp : la donation de Steyning et de Bury, 1085*, p. 93-104 et 355-357, 3 pl.) présente un vif intérêt pour les spécialistes ; on en retiendra surtout des considérations neuves sur l'usage des sceaux par les ducs normands, sur le caractère autographe des croix apposées par Guillaume sur ses chartes, comme sur

l'usage des expéditions en double par la chancellerie royale. L'histoire des relations anglo-normandes avant 1066 en tirera aussi profit.

Une seconde étude de M. René HERVAL, *En marge de la légende du Précieux Sang : Lucques, Fécamp, Glastonbury* (p. 105-126 et 359-361) se situe aux confins de l'histoire religieuse et de l'histoire littéraire. Si elle ne verse pas de nouvelles pièces à un débat déjà fort complexe, elle est fort claire et se lit avec agrément. Des références aux travaux du chanoine Legris et du P. Poncelet eussent rendu service, ainsi qu'aux miracles français édités par O. Kajava. Il y aurait eu profit à instituer un parallèle avec les légendes du crucifix miraculeux venu prétendument en 1001 à Dives-sur-Mer (localité où Fécamp avait des droits dès le début du XI^e siècle) et du crucifix flottant pêché par Edouard le Confesseur à son retour de Normandie en 1042, peut-être aussi avec les reliques flottantes de saint Georges arrivées à Portbail au VIII^e siècle et avec la croix flottante de Rue (Somme). Il y a là tout un groupe de pieux récits, élaborés sur les rives de la Manche, peut-être d'après le modèle de celle du Saint-Voult de Lucques, et qu'il faudra bien quelque jour étudier dans son ensemble.

Le *Fecamp and England* de Mrs. Marjorie CHIBNALL (p. 127-135 et 363-378) est d'une spécialiste fort avertie des rapports monastiques anglo-normands. Elle insiste sur la précocité et l'importance économique des premières donations consenties par Knut le Grand à Fécamp, puis sur le rôle des moines de Fécamp dans la réorganisation de l'Eglise anglaise après 1066 — surtout Vital, abbé de Westminster, et Herbert Losinga, évêque de Norwich. La gestion des biens fécampois d'Outre-Manche est marquée par un « high degree of administrative skill and practical reforming ability » aux XI^e et XII^e siècles, mais après le XIII^e siècle la situation politique en prépare la désagrégation : les domaines du Sussex doivent être échangés contre des terres dans l'intérieur du pays, les saisies se multiplient jusqu'à la confiscation finale de 1423.

Le dernier article qui intéresse notre période est une brève notice de M. l'abbé H. PLATELLE sur *la place de l'abbaye de Fécamp parmi les sociétés de prières de Saint-Amand* (p. 137-141 et 379-380).

En dehors du volume commémoratif, l'auteur de cette chronique a pris occasion du XIII^e centenaire pour donner, à titre préparatoire, quatre *Notules Fécampoises* (Bull. de la Soc. des Antiquaires de Normandie, LIV, 1957-1958, p. 584-598) qui signalent des documents à exploiter pour l'histoire de l'abbaye du XI^e au XIII^e siècle. L'une attire l'attention sur un scribe de la première moitié du XI^e siècle, Antoine ; la seconde réunit des épaves d'un « Livre des Jurés » de Fécamp de 1233, qui devait être l'un des plus importants censiers de la Normandie ; la troisième date de 1245 un censier de la terre de Monderville (Calvados) et la dernière essaie de reconstituer un texte narratif important du XI^e siècle, l'« appendice de Saint-Gabriel ».

HISTOIRE MONASTIQUE. III. ETABLISSEMENTS DIVERS. — Il y a peu à tirer, du point de vue normand, de l'étude assez superficielle de Marie de LA MOTTE-COLAS sur *les possessions territoriales de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près du début du IX^e au début du XII^e siècle* (Rev. d'hist. de l'Eglise de France XLIII, 1957, p. 49-80) : elle suit, sans les discuter, les conclusions et identifications proposées par A. Longnon et F. Lot et ne se pose nullement le problème d'ensemble du sort des terres de Saint-Germain en Normandie après 911. On y voit du moins nettement combien l'attitude passive des Capétiens au XI^e siècle contraste avec les interventions vigoureuses de nos ducs dans la gestion des patrimoines monastiques.

On signalera brièvement un texte curieux pour l'histoire des relations entre Saint-Wandrille et Cluny : vers 1025, saint Odilon se mit en quête de reliques « partout où ses relations lui permettaient d'en obtenir » pour